



Gambro Passion Sports

REGLEMENT INTERIEUR SECTION TENNIS

Objectif :

- La section Tennis de Gambro Passion Sports est ouverte à tous les employés de Gambro Industries, ainsi qu'à leurs conjoints et enfants et sous certaines réserves, à des participants externes. La pratique du tennis en loisir est ouverte à tous, tandis que la participation à la compétition de Tennis Entreprise est réservée aux employés de Gambro Industries.

Gestion :

- La section est animée par un responsable de section, membre du Bureau, assisté des autres membres du Bureau et de volontaires.
- Le responsable de section a la délégation du président de G.P.S. pour la gestion au quotidien de la section ; les décisions importantes devant être approuvées par le Bureau.

Aptitude physique :

- Pour les personnes désirant s'inscrire en compétition et rejoindre les équipes de Tennis Entreprise, un certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique du Tennis en compétition est exigé.

Organisation :

- L'inscription à la section Tennis valable pour toute la saison suppose :
 - L'acceptation pleine et entière du présent règlement
 - Le versement d'une cotisation dont le montant est fixé annuellement par le Bureau.
- L'inscription donne droit à :
 - L'utilisation libre des courts de tennis, dans la mesure où la réservation aura été effectuée.
 - La participation aux équipes de Tennis Entreprise pour la compétition sous réserve de souscription d'une licence FFT (employés et retraités de Gambro Industries seulement).
- La réservation des courts est obligatoire. Elle est exclusivement effectuée par internet, via le site spécialisé <http://fr.ballejaune.net/>. L'accès au site se fait au moyen d'identifiants qui sont communiqués lors de l'inscription.
- Par sécurité, les enfants de moins de 8 ans ne sont pas admis sur les courts.
- Les animaux sont interdits dans l'enceinte du complexe sportif.
- Le Bureau se réserve le droit de mobiliser les courts pour des leçons, pour le tournoi interne ou pour des rencontres de compétition. La disponibilité des courts est consultable sur le site de réservation.
- Le personnel intérimaire de Gambro Industries pourra être admis moyennant une cotisation spécifique. Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de rupture du contrat de travail en cours de saison.
- En cas d'abandon de l'activité en cours de saison pour raison personnelle ou médicale, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.

Responsabilité et engagement des participants :

- Seules les personnes inscrites et à jour de leur cotisation sont autorisées à utiliser les installations.
- Une tenue appropriée pour la pratique du tennis est exigée.
- Les participants devront respecter les installations mises à leur disposition (courts, bungalow...) et en particulier veiller à ce que les lieux restent propres (l'entretien des installations est en auto-gestion). Toute dégradation ou anomalie constatée devra être signalée dans les plus brefs délais au 0472452497 ou à l'adresse email : HIAssociation.sportive@gambro.com.
- Gambro Passion Sports décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation dans les vestiaires ou l'enceinte sportive.

**TOUS LES MEMBRES DU BUREAU SONT HABILITES A FAIRE RESPECTER CE REGLEMENT
ET SE RESERVENT LE DROIT DE PROCEDER A DES CONTROLES.**

Les personnes prises en défaut sur les courts seront priées de quitter les lieux.

Les récidivistes seront exclus du club.